

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 25 AOÛT 2009 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- JEAN-PAUL BOIVIN, représentant de la Ville de Montmagny
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GILLES GIROUX, représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

ABSENT

- LÉON LAVERDIÈRE, représentant de la municipalité de Lac-Frontière

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2009-08-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 25 août 2009 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 14 juillet 2009
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Locaux
    - 5.1.1 État d'avancement du dossier et coûts
    - 5.1.2 Appel d'offres – Réfection de la toiture, des fenêtres et de la maçonnerie
    - 5.1.3 Soumission sur invitation – Enlèvement de la dalle de béton et du réservoir à Place Bélanger, incluant les travaux de voirie
    - 5.1.4 Soumission sur invitation – Canalisations de l'aqueduc et des égouts à Place Bélanger
  - 5.2 Dates des sessions de conseil modifiées
  - 5.3 Congrès de la FQM

- 5.4 Exposition sur la force
- 5.5 Fortissimus 2009
- 5.6 Poste de la SQ
  - 5.6.1 Problème de condensation
  - 5.6.2 Unité de thermopompe – Remplacement d'un échangeur
  - 5.6.3 Stationnement
- 5.7 Téléphonie cellulaire
- 5.8 Plan de commandite – Informatisation des services incendie
- 5.9 Appui à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud – Demande d'aide financière au Programme du Fonds de soutien aux municipalités dévitalisées
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Schéma d'aménagement
  - 6.2 Route Verte
  - 6.3 Nouveau régime forestier
  - 6.4 Projet d'intégration des oies
  - 6.5 Modifications aux règlements d'urbanisme
    - 6.5.1 Ville de Montmagny
    - 6.5.2 Cap-Saint-Ignace
  - 6.6 Parc linéaire Monk
  - 6.7 Pacte rural – Ville de Montmagny – Demande pour Fortissimus
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Demande d'appui – Demande de révision de « *BUY AMERICAN* »
  - 7.2 Fonds mondial du patrimoine ferroviaire - Demande
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de juillet 2009
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 18 août 2009
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Revue « Actualités industrielles »
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 14 JUILLET 2009**

**2009-08-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 14 juillet 2009 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

**5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

**5.1 LOCAUX**

**5.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ET COÛTS**

Actuellement, les travaux du lot 1 (démolition) cheminent selon l'échéancier convenu. L'échéancier des travaux de démantèlement prévus dans le bloc D sera prolongé jusqu'au 9 septembre prochain, le tout tel que convenu avec l'entrepreneur.

Les locataires potentiels ont été rencontrés. L'architecte est alors à travailler à l'élaboration des plans et devis selon les besoins exprimés, afin de pouvoir éventuellement faire des offres de location.

De plus, lors de la dernière réunion des locaux, il a été discuté de la possibilité d'allonger le délai pour la livraison des locaux du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> mai 2010, et même jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2010.

5.1.2 APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE LA TOITURE, DES FENÊTRES ET DE LA MAÇONNERIE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny travaille au projet de réaménagement de Place Bélanger et que la réalisation des travaux a été planifiée par lots;
- CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux d'étanchéité de la coquille du bâtiment (c'est-à-dire changement des fenêtres, réfection de la toiture et travaux de maçonnerie), il est nécessaire de procéder aux travaux par appel d'offres publics;

2009-08-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'étanchéité du bâtiment « Place Bélanger » conformément au devis de soumission préparé par les professionnels au dossier;

**QUE** cet appel d'offres soit effectué conformément à la loi, soit par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), et également par publication dans un journal local;

**QUE** la date limite pour le dépôt des soumissions soit le 22 septembre 2009.

**ADOPTÉ**

5.1.3 SOUMISSION SUR INVITATION – ENLÈVEMENT DE LA DALLE DE BÉTON ET DU RÉSERVOIR À PLACE BÉLANGER, INCLUANT LES TRAVAUX DE VOIRIE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny travaille au projet de réaménagement de Place Bélanger et que la réalisation des travaux a été planifiée par lots pour un meilleur contrôle des étapes de réalisation du projet;
- CONSIDÉRANT que pour les travaux d'enlèvement de la dalle de béton et du réservoir souterrain et des travaux de voirie du stationnement, il est nécessaire de procéder par invitation à soumissionner puisque les travaux à réaliser se situent sous le seuil de 100 000 \$;

2009-08-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMMES  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale à demander des soumissions sur invitation écrite pour l'enlèvement du réservoir souterrain et de la dalle de béton du bloc D, ainsi que pour la réalisation de travaux de voirie du projet de Place Bélanger à :

- Martin Mercier inc.  
130, chemin de la Rivière-du-sud  
Montmagny (Québec) G5V 3R9
- Jacques & Raynald Morin  
230, 6<sup>e</sup> Avenue  
Montmagny (Québec) G5V 3Y7
- Michel Gamache & Frères  
872, chemin des Pionniers Est  
Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0
- Excavation Gampelle  
1176, chemin des Pionniers Est  
Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0
- Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.  
17, rue Thomas-Morel  
Montmagny (Québec) G5V 3Y6

**ADOPTÉ**

5.1.4 SOUMISSION SUR INVITATION – CANALISATIONS DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS À PLACE BÉLANGER

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny travaille au projet de réaménagement de Place Bélanger et que la réalisation des travaux a été planifiée par lots pour un meilleur contrôle des étapes de réalisation du projet;
- CONSIDÉRANT que pour les travaux d'enlèvement des anciennes conduites d'eau et d'égout et l'installation de nouvelles conduites, il est nécessaire de procéder par invitation à soumissionner puisque les travaux à réaliser se situent sous le seuil de 100 000 \$;

**2009-08-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale à demander des soumissions sur invitation écrite pour le réaménagement des conduites de services d'utilités publics, tels aqueduc et égout, à Place Bélanger, aux entreprises suivantes :

- Martin Mercier inc.  
130, chemin de la Rivière-du-sud  
Montmagny (Québec) G5V 3R9
- Jacques & Raynald Morin  
230, 6<sup>e</sup> Avenue  
Montmagny (Québec) G5V 3Y7
- Michel Gamache & Frères  
872, chemin des Pionniers Est  
Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0
- Excavation Gampelle  
1176, chemin des Pionniers Est  
Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0

- Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.  
17, rue Thomas-Morel  
Montmagny (Québec) G5V 3Y6

**ADOPTÉ**

## **5.2 DATES DES SESSIONS DE CONSEIL MODIFIÉES**

Un rappel est fait à l'effet que les prochaines dates de réunion du conseil seront :

- Le mardi 22 septembre 2009, à la salle du Conseil de la Ville de Montmagny
- Le mardi 20 octobre 2009, aux salles 211-A et 211-B
- Le mardi 17 novembre 2009, aux salles 236-237
- Le mercredi 25 novembre 2009, aux salles 236-237

## **5.3 CONGRÈS DE LA FQM**

Le prochain congrès de la FQM aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2009. On rappelle aux élus souhaitant y participer de transmettre les informations demandées à Mme Sylvie Couillard.

## **5.4 EXPOSITION SUR LA FORCE**

Actuellement, les coûts sont compilés à 99 % et le budget utilisé devrait être moindre que le budget autorisé de 25 000 \$ (les coûts totaux sont estimés à environ 23 000 \$).

L'exposition se termine le 6 septembre prochain et un bilan final sera déposé pour la session du 22 septembre prochain.

## **5.5 FORTISSIMUS 2009**

L'organisme sans but lucratif est à fermer les livres pour l'événement 2009.

Un bilan est à recevoir dans les prochaines semaines.

Il est certain que la période des vacances a étiré ce processus considérant que les personnes impliquées des organismes du milieu ont quitté pour les vacances d'été à des moments différents.

Un bilan est prévu être déposé à la session du 22 septembre prochain.

## **5.6 POSTE DE LA SQ**

### **5.6.1 PROBLÉMATIQUE DE CONDENSATION**

Les services d'une nouvelle entreprise ont été retenus, soit *Robert Corbin et fils*, pour faire la maintenance et le suivi du système de ventilation, de climatisation et de chauffage, en prévention des problèmes vécus à chaque été depuis la livraison du poste.

De plus, une proposition sera effectuée afin d'évaluer les économies d'énergie qui pourraient être obtenues compte tenu des statistiques à ce sujet.

#### 5.6.2 UNITÉ DE THERMOPOMPE – REMPLACEMENT D'UN ÉCHANGEUR

- CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire de procéder au remplacement d'un échangeur sur la thermopompe;

2009-08-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la soumission déposée par Robert Corbin et fils au coût de 4 966,69 \$ pour la pièce et une banque d'heures maximale de 24 heures (à 72 \$/heure, soit 1 728 \$) pour effectuer cette réparation.

**ADOPTÉ**

#### 5.6.3 STATIONNEMENT

Dans le stationnement du poste de la SQ, les trois regards d'égout pluvial ont été soulevés par le gel. Des travaux de réparations par l'entreprise *Jacques et Raynald Morin inc.* de 2 000 \$, plus les taxes, seront effectués afin de corriger le problème de soulèvement.

#### 5.7 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Une rencontre avec Télus se tiendra à Québec pour l'addition de couverture sur les territoires de Montmagny et L'Islet. Un suivi de cette rencontre sera donné à la rencontre du 22 septembre prochain.

#### 5.8 PLAN DE COMMANDITE – INFORMATISATION DES SERVICES INCENDIE

Il est convenu de transmettre le plan de commandite à Desjardins et Promutuel.

#### 5.9 APPUI À SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DU FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-07-21-02-1 de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et la recommandation du Comité de diversification conformément à la correspondance du 22 juillet 2009;

2009-08-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPUYER** la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud dans sa demande d'aide financière au Programme du Fonds de soutien aux territoires en difficulté afin d'obtenir une somme de 200 000 \$ pour financer le dépassement de coût des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'égouts et d'assainissement des eaux usées.

**ADOPTÉ**

## 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

La période de consultation du public sur le deuxième projet de schéma d'aménagement est terminée, une rencontre avec la CPTAQ est prévue d'ici la fin du mois et le résultat de ces démarches de consultation sera présenté lors des prochaines réunions.

### 6.2 ROUTE VERTE

La signalisation pour mettre aux normes le parcours de la Route verte a été mise en place par les trois municipalités traversées par le tronçon n° 1.

Lorsqu'il n'y avait pas d'espace disponible, à quelques endroits, les poteaux d'Hydro-Québec (ou Télus) ont été utilisés en remplacement des poteaux de fer. Les poteaux de fer supplémentaires ont été remis aux municipalités afin de remplacer ceux qui seront endommagés au cours des prochaines années.

Au cours des derniers jours, une proposition d'affichage a été faite à la MRC afin d'identifier les destinations du parcours de la Route verte. Il en coûterait près de 200 \$ pour indiquer le kilométrage des municipalités voisines.

Le plan de signalisation prévoit deux affiches à Cap-Saint-Ignace, deux à Montmagny et deux à Berthier-sur-Mer.

2009-08-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PAUL BOIVIN  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny fasse l'acquisition de la signalisation indiquant les distances à parcourir à la sortie de la ville et des villages et que cette signalisation soit installée par les municipalités où seront localisées les affiches.

**ADOPTÉ**

### 6.3 NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Le gouvernement du Québec a adopté un projet de refonte du régime forestier donnant plus de pouvoir aux CRÉ et aux Commissions des ressources naturelles pour la planification des interventions forestières sur les terres publiques. Ainsi, les CAAF seraient abolis et la planification des travaux ne seraient plus la responsabilité des industriels.

La région est appelée à se prononcer sur le projet. La CRÉ prépare un mémoire afin de conserver les formules qui fonctionnent bien dans notre région tout en respectant l'esprit du nouveau régime (ex. : conserver l'efficacité de Forap tout en impliquant davantage le milieu dans la prise de décision).

Dans le projet de modification, aucune mention n'est faite des parcs régionaux et il serait opportun d'indiquer qu'ils peuvent, au même titre que les réserves fauniques, faire l'objet de normes d'interventions spéciales en conformité de l'entente signée entre la MRC et le gouvernement du Québec et considérant leur mission récréative, éducative et de protection des écosystèmes.

2009-08-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMMES

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny fasse part à la CRÉ et au gouvernement du Québec de la réflexion présentée dans le mémoire.

**ADOPTÉ**

#### **6.4 PROJET D'INTÉGRATION DES OIES**

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré le responsable du projet d'entente spécifique sur la gestion intégrée des oies et une première rencontre de réflexion est prévue le 15 septembre. Cette première rencontre regroupera les intervenants qui, à date, ont démontré un intérêt marqué par le projet.

À noter : La SACOMM a demandé une aide financière à la MRC afin de contribuer à l'alimentation des oies sur les terrains de la Ville de Montmagny. Cette demande pourra être discutée lors des prochaines rencontres tenues dans le cadre de la gestion intégrée.

#### **6.5 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

##### **6.5.1 VILLE DE MONTMAGNY**

**2009-08-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PAUL BOIVIN  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification au règlement de zonage agrandissant la zone SC-29 à même la zone IcM-1 et agrandissant la zone IcM-5 à même la zone Sc-29, puisque conforme au schéma d'aménagement.

**ADOPTÉ**

##### **6.5.2 CAP-ST-IGNACE**

**2009-08-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour la modification au règlement de zonage afin de permettre les usages Commerce de gros métaux et produit de métal et d'industrie à nuisance limitée ainsi que d'habitation 4 logements à la zone Ra-1.

**ADOPTÉ**

#### **6.6 PARC LINÉAIRE MONK**

Le projet d'aménagement du Parc linéaire Monk est complété sur le territoire de la MRC de Montmagny incluant, la signalisation. Une réunion de chantier est prévue dès que tous les responsables de MRC seront de retour de vacances.



## 6.7 PACTE RURAL –VILLE DE MONTMAGNY – DEMANDE POUR FORTISSIMUS

2009-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse une somme de 100 000 \$ à la Ville de Montmagny, qui elle, s'engage à participer financièrement pour une somme minimale de 25 000 \$ au projet afin de participer via le Pacte rural au projet de tenue d'un événement international de force à Montmagny en 2009.

**ADOPTÉ**

## 7. CORRESPONDANCE

### 7.1 DEMANDE D'APPUI - DEMANDE DE RÉVISION DE « BUY AMERICAN »

- CONSIDÉRANT que les gouvernements à travers le monde ont mis en place différents incitatifs économiques en vue de stimuler la croissance économique;
- CONSIDÉRANT que les États-Unis d'Amérique sont les plus importants partenaires commerciaux du Canada et qu'ils sont signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est en faveur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique conclu depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement des États-Unis d'Amérique a adopté des mesures incitatives sous forme de lois, notamment *l'American Recovery and Reinvestment Act (ARRA)* qui comporte les dispositions « *Buy American* » concernant l'acier et d'autres produits manufacturés;
- CONSIDÉRANT que ces dispositions restrictives vont à l'encontre de l'esprit du libre-échange et empêchent les entreprises canadiennes de soumissionner pour des contrats assujettis aux dispositions de la clause « *Buy American* » aux niveaux des états et des municipalités des États-Unis;
- CONSIDÉRANT que l'ALÉNA et l'Annexe sur les accords sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce n'invalident pas de telles dispositions à ces niveaux;
- CONSIDÉRANT que les programmes d'incitatifs aux dépenses d'infrastructures ne contiennent aucune restriction à l'endroit des manufacturiers d'autres pays, y compris des États-Unis, quant à leur participation aux processus de soumissions/contrats au Canada;
- CONSIDÉRANT que les entreprises de la MRC de Montmagny peuvent être négativement affectées par ces restrictions et être amenées à licencier des effectifs, subir des pertes financières et voir éroder à terme leur viabilité;

2009-08-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPUYER** le libre-échange entre les États-Unis et le Canada et de confirmer le désaccord de la MRC de Montmagny face aux dispositions

restrictives du « *Buy American* », partie de l'*American Recovery and Reinvestment Act*, qui vont à l'encontre de l'esprit du libre-échange.

**D'APPUYER** l'Association des Manufacturiers et Exportateurs du Canada dans sa tentative d'obtenir du Congrès des États-Unis qu'il revienne sur cette question et qu'il invalide les exigences stipulées dans « *Buy American* » concernant les incitatifs aux États-Unis.

**D'INVITER** les municipalités canadiennes à adopter une politique de marchés publics prévoyant que pour tous les projets d'infrastructures municipales canadiens, notamment des projets environnementaux comme le traitement de l'eau et l'assainissement des eaux usées, tous les biens et matériaux nécessaires à la réalisation de ces projets soient achetés uniquement à des entreprises appartenant à des pays qui n'imposent pas de mesure restrictive aux produits et matériaux manufacturés au Canada, et ce, pour assurer des pratiques équitables et concurrentielles à travers le monde.

**DE TRANSMETTRE** cette résolution au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre du Québec, aux ministres fédéral et provincial du Commerce et de l'Industrie, au député provincial de Montmagny-L'Islet, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches et à la Chambre de commerce et industrie de Montmagny.

**ADOPTÉ**

## 7.2 FONDS MONDIAL DU PATRIMOINE FERROVIAIRE - DEMANDE

Sujet reporté à la session du 22 septembre prochain.

## 8. FINANCES

### 8.1 COMPTES DE JUILLET 2009

2009-08-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C190332	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190333	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190334	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190372	169,32	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
I190497	692,42	Revenu Canada
I190498	6 321,70	Revenu Canada
I190499	8 903,94	Ministre du Revenu du Québec
I190500	827,37	Télu Québec
C190501	11 019,43	Soucy Godbout, Architectes
C190502	14 024,72	Dessau Inc.
I190503	28,00	Visa
I190504	904,77	Visa
M190505	75 000,00	Ville de Montmagny
M190506	100 000,00	CLD de la MRC de Montmagny
I190507	12 267,69	Ministre du Revenu du Québec
C190508	57,40	Bossé, Rosario
C190509	229,85	Catellier, Marcel
C190510	82,17	Roy, Jacques André
C190511	2 729,90	Bureautique Côte-Sud Enr.
C190512	8 840,13	Fédération québécoise des municipalités
C190513	67,95	Journal l'Oie blanche
C190514	169,31	Peuple Côte-Sud
C190515	11,29	Bernier Imprimeurs Inc.

C190516	228,29	Montmagny Air Service Inc.
C190517	10,00	Ville de Montmagny
C190518	73,31	Infotech
C190519	106,50	Labrador Laurentienne Inc.
C190520	559,86	MRC de Bellechasse
C190521	14 079,84	Servitech Inc.
C190522	36,00	Groupe Ultima Inc.
C190523	10 339,40	Services sanitaires Roy
C190524	13,10	Aubé, Luca
C190525	7 673,24	Électro Saguenay Ltée Ordre des technologues professionnels du Québec
C190526	850,00	Québec
C190527	1 103,36	Groupe Conseil Génicom
C190528	1 094,14	Peintures récupérées du Québec
C190529	658,08	Evolutra Corporation
C190530	349,46	Protectron
C190531	395,35	IDC Informatique
C190532	265,29	Michel Proulx Meubles
C190533	169,36	Les Produits Armand Roy
C190534	2 668,40	CFER de Bellechasse
C190535	270,90	Éduc Expert
C190536	4 093,86	SSQ - Groupe financier / Ass. coll.
C190537	26 277,98	Campor
C190538	48,03	Québec linge, Service d'uniformes Corp. de développement touristique Isle-aux- Grues
C190539	2 200,00	Grues
C190540	7 000,00	Action Loisirs Cap-Saint-Ignace
C190541	30,47	Sani-Fontaines Inc.
C190542	5 632,01	Genivar, société en commandite
C190543	94,95	Hallé, Laurence
C190544	1 474,43	MS Solutions Conseil Inc.
C190545	4 572,57	LVM Technisol Inc.
C190546	253,97	Audet, Dany
C190547	3 126,00	Subvention SHQ
C190548	7 579,00	Subvention SHQ
C190549	5 000,00	Subvention SHQ
C190550	9 023,00	Subvention SHQ
C190551	10 000,00	Subvention SHQ
C190552	1 522,56	Desjardins sécurité financière
C190553	160,00	La Capitale - Gestion financière Comm. adm. de régime de retraite et d'assurance
C190554	596,51	d'assurance
C190555	3 937,02	SSQ - Investissement et retraite
I190557	331,65	Télus Mobilité
I190558	376,19	Télus Québec
I190559	101,84	Télus Québec
	<b>379 550,21 \$</b>	

**QUE** la liste des comptes à payer de juillet 2009 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 379 550,21 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

## 8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 18 AOÛT 2009

Un état des revenus et dépenses en date du 18 août a été déposé.

Pour le service des rapports sur les installations septiques, une diminution des demandes a été constatée. L'employé affecté à cette tâche sera mis au chômage pour une période indéterminée.

De plus, une subvention estimée à 26 000 \$ sera moindre alors, le manque à gagner sera absorbé à même les dépenses en immobilisations prévues qui seront diminuées.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS

## 10. VARIA OUVERT

### 10.1 REVUE ACTUALITÉ INDUSTRIELLE

Un fournisseur a contacté la région pour un projet de revue « Actualités industrielles ». Personne n'est contre le principe. Par contre, on s'interroge sur l'utilité réelle d'un tel outil. Alors, il serait tout à fait pertinent que le ciblage prévu soit identifié.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-08-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 18h45.

**ADOPTÉ**

---

Marcel Catellier, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. générale

